

CONSEIL MUNICIPAL DE GANS
Séance du 30 septembre 2011

L'an deux mil onze, le trente septembre, le Conseil Municipal de la commune de Gans, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELLOC Laurent, Maire.

Présents : Mes BALUTEAU, BENQUET, DEVE, DEVILLARDS
Mrs LAFFARGUE, GENEDES, DOUSSOU, DELOMBAERDE,
VIGNAUD et BELLOC

Excusé : Mr GUIGNARD

Secrétaire de séance : Mr GENEDES Daniel

Date de convocation : 20 septembre 2011

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par convention signée entre la Mairie de Bazas et les communes du canton, une aide financière aux frais de fonctionnement du CLSH et du multi-accueil de Bazas et de Cudos a été décidée de façon à ce que chaque commune puisse verser une participation pour chaque enfant de la commune qui fréquentent les services d'accueil de Bazas et de Cudos. Grâce à cette convention, les mêmes tarifs sont appliqués aux enfants du canton.

Il est donc envisagé de poursuivre cette action en faveur de l'enfance et de la jeunesse, et de signer un contrat entre toutes les communes du canton de Bazas, la CAF et al MSA de la Gironde pour la période 2011/2014.

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite poursuivre cette action et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

INDEMNITE PERCEPTEUR

Monsieur le Maire fait état de la demande de Mr Pascal WIART, receveur municipal, sollicitant l'indemnité de conseil au taux de 100% par an pour la durée du mandat et l'indemnité de confection des documents budgétaires. Après discussion, il est décidé d'accorder l'indemnité de conseil à 100% et l'indemnité de confection des documents budgétaires à la majorité (deux abstentions).

DELIBERATION TRAVAUX SALLES ANNEXES

Monsieur le Maire présente à chaque conseiller un exemplaire de l'Avant Projet Sommaire (APS) qui s'élève au montant de travaux de 128 080€HT soit 153 183.68€TTC. Monsieur le Maire indique que ce montant dépasse l'estimation financière envisagée pour ce projet. Monsieur le Maire expose qu'il est déterminé à porter ce projet du fait du caractère urgent des travaux, de l'opportunité de doter la Sté de Chasse de locaux règlementaires pour leur activité ainsi que de l'accessibilité et la sécurité des locaux actuels qui sont un sujet de préoccupation. Néanmoins, Monsieur le Maire souhaite que le montant de l'APS soit revu à la baisse soit en réservant plus de travaux à réaliser par les membres des associations ou bien en

réduisant des surfaces, notamment la partie neuve. Les subventions possibles (DTER, Conseil Général et réserve parlementaire) ne sont pas acquises, représenteraient dans le meilleur des cas 40 à 50% du financement et appelle donc à toute la prudence nécessaire pour le financement de cette opération. Monsieur le Maire rappelle que les assainissements de la salle des fêtes et du logement sont à réaliser et ne sont donc pas compris dans cet estimatif. Dans la discussion, le recours à un emprunt est envisagé. Monsieur le Maire indique que contrairement aux deux autres emprunts dont les annuités sont couvertes par les loyers, ce projet engendrera des dépenses supplémentaires au budget communal et donc aucune recette dédiée à cette utilisation ne pourra couvrir l'annuité. Monsieur le Maire n'est toutefois pas opposé pour emprunter mais souhaite s'entourer des conseils du percepteur qu'il rencontrera prochainement.

Après discussion, le conseil municipal n'est pas favorable à une réduction de la partie construction, d'autant plus que le plan projeté des travaux correspond aux souhaits de la commission bâtiments. Il est donc décidé d'organiser une réunion entre Mr Arquy et la commission bâtiments afin de revoir le contenu de l'APS et réduire son coût. Monsieur le Maire propose de provoquer cette réunion le plus rapidement possible et convoquera les membres de la commission par téléphone.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire informe que le SIVOM du BAZADAIS a délibéré favorablement concernant l'opération de réhabilitation groupée des assainissements non collectifs sur la commune de Gans. En effet, c'est au SIVOM du Bazadais d'assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération. Contact sera pris avec l'agence Adour Garonne, le Conseil Général de la Gironde, financeurs, pour établir un premier diagnostic des foyers concernés.

Concernant le fossé qui sera créé, des conventions de passage seront signés avec les propriétaires. Ce fossé permettra d'assurer l'évacuation des eaux usées après traitement dans le cadre de la réglementation et des eaux pluviales de la salle des fêtes, du logement communal de la salle des fêtes et des foyers SAUMON, GORÇAS et LAGOUARDAT.

Devant l'impossibilité d'installer un système d'assainissement pour la salle des fêtes et le logement communal par manque de foncier, il est évoqué l'achat d'une parcelle de terrain à Mme BELLOC Gisèle, propriétaire derrière la salle des fêtes. Etant concerné par cette proposition, Monsieur le Maire quitte la salle. Mr LAFFARGUE Claude, adjoint, indique que l'achat d'une partie de la dite parcelle permettrait de disposer de suffisamment de surface afin d'y installer un système d'assainissement autonome pour la salle des fêtes et le logement communal. Le conseil municipal étant favorable à cette proposition, Mrs LAFFARGUE et GENEVES rencontreront Mme BELLOC Gisèle pour lui faire part de la volonté de la commune d'acheter une partie de sa parcelle.

MANIFESTATIONS FIN D'ANNEE.

La date du Dimanche 18 décembre 2011 est retenue pour la distribution des colis ; la date du spectacle est incertaine (samedi 17/12 en soirée ou dimanche 18/12 après-midi). Mmes BALUTEAU et BENQUET sont chargées de trouver une compagnie pour le spectacle. Mme BENQUET se charge de contacter Mr et Mme CHAUMOND, de la Sté NPA, et le Mme REGIS, Noosa Café, pour des colis gourmands.

Questions diverses.

- Mr Génébes informe de la fin des travaux de gaz aux logements communaux ;
- Mr Génébes et Mme Devé rendent compte des réunions sur l'organisation du Téléthon avec un rallye auto le 04 décembre 2011, dont le départ s'effectuera à Gans.
- Mr Genebes informe de l'organisation par le Comité des Fêtes de concours de belote en date des 15 octobre, 12 novembre et 10 décembre.

- Mr le Maire donne la parole à Mr Delombardere, président de la sté de chasse, qui fait un bilan de l'ouverture de la chasse ; il fait état d'une baisse du nombre de cartes de chasse, non prises par les chasseurs de la commune ;
- Mr le Maire informe de la récente sortie des Fifres et Tambours à Saint Tropez.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Les conseillers,

le Maire,